



Obtention de la carte de séjour

Par **aminah123**, le **17/07/2011** à **12:09**

bonjour je suis mariée avec un homme qui est rentrée sans visa sur le territoire, nous nous sommes mariés à la mairie en août 2010 on n'a fait une demande de carte de séjour par mariage avec une française auprès de la préfecture de la Seine-Saint-Denis mais notre dossier a été rejeté car il n'est pas rentré avec un visa et on lui demande même de retourner chercher un visa au pays pour revenir sachant que cela n'est pas très évident d'avoir un visa car je connais des gens qui sont encore bloqués là-bas à cause de ce même problème. je suis actuellement enceinte de 7 mois comment faire, quelle démarche entreprendre pour que mon mari soit régularisé grâce à notre bébé? merci d'avance pour vos réponses

Par **Domil**, le **17/07/2011** à **21:07**

Attendre la naissance

Faire ensuite une demande de carte de séjour en prouvant la nationalité française de l'enfant, qu'il est le père, et qu'il participe à l'éducation et l'entretien de l'enfant depuis sa naissance